

LES MARDIS DE L'UNSFA

UNION DES ARCHITECTES



QUELLES NOUVEAUTÉS POUR LES ARCHITECTES DANS LE CCAG MAÎTRISE D'OEUVRE ?

**MARDI 13
AVRIL**

**de 18h
à 19h**

EN VISIO

Paru au "Journal officiel" et entré en vigueur le 1er avril, le nouveau et tant attendu CCAG Maîtrise d'Œuvre est applicable dès maintenant même si, jusqu'au 30 septembre 2021, les maîtres d'ouvrage pourront encore choisir si leur marché fait référence à ce nouveau texte ou s'il reste sur l'ancien modèle.

Lors de ce webinaire, nous ferons le point sur les principales dispositions de ce texte et les nouveautés qu'il contient pour les architectes.

INTRODUCTION avec **Pierre Chomette**, architecte : historique de la concertation afin de préciser le rôle de la profession dans ce cadre.

PRÉSENTATION des points essentiels du CCAG MOE par **Christian Romon**, Secrétaire général de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques.

ÉCHANGES avec les participants :

Christian Romon et **Nicole Sitruk**, juriste spécialisée dans le domaine de la commande publique en construction.